



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

**Date de convocation : 20/02/2023**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 27**  
**Nombre de Conseillers Présents : 22 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 25**  
**Date d'affichage : 08/03/2023**

**VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0**

**L'an deux mil vingt-trois le 1<sup>er</sup> mars à 20 heures 00**, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

**Présents** : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Nicolas BUSNOT

**Absents Excusés** : Mme Martine BIDAULT, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET

**Ont donné pouvoir** : Mme Martine BIDAULT à Mme Paméla LAMBERT, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD

**Absents non Excusés** : M. Bruno ROUX, M. Antoine BIGNON

**Secrétaire de Séance** : M. Jacques MAUSSIRE

**OBJET : Fonds de concours avec la CdC des Sources de l'Orne pour la Rue du Dr Hommey**

➔ **Rapporteur : Mme LAMBERT Paméla, adjointe au Maire en charge des finances**

Il est rappelé au conseil que l'article L.5214-16 V Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Considérant que ce dernier peut être résumé de la sorte :

PROJETS	MONTANT TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE NOTIFIÉS	FCTVA	MONTANT FCTVA DEDUIT	MONTANT SUBVENTIONS	MONTANT RESIDUEL (hors FCTVA et subventions)	PART CDC	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE
		16,404%				50%	50,00%
<i>Fonds de concours des communes vers la CDC</i>							
Aménagement Rue du Dr Hommey	157 807,48 €	25 886,74 €	131 920,74 €	0,00 €	131 920,74 €	65 960,37 €	65 960,37 €

➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** le fonds de concours relatif à l'aménagement de la rue du Dr Hommey tel que présenté ci-dessus.

➤ **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2023 en section dépenses d'investissement, à l'article 2041512.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
Jacques MAUSSIRE

Le Maire  
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par  
Mostefa MAACHI  
Le 7 mars 2023